



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

A Précigné, le 27 novembre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-11
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le
Jeudi 7 décembre 2023
à 20 H à la Mairie (salle du conseil municipal)
Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023
- Marchés publics :
 - Choix des entreprises : Assurance
- Finances :
 - Tarifs 2024
 - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote des BP 2024
 - Budget commune 2023 : décisions modificatives
 - Subvention 2023 au conservatoire d'Espaces Naturels
 - Subventions 2024 (DETR – FSIL- DSIL – ADEME)
- Ressources humaines :
 - Création postes saisonniers 2024 (piscine)
- Règlement intérieur des équipements
- Communauté de Communes du Pays Sabolien :
 - Rapport annuel d'activités 2022
 - Groupement de commandes : exploitation technique des bâtiments (piscine)
 - Convention Relais Petite Enfance portant sur l'utilisation des biens
- ZAER – ZAN (1)
- Département de la Sarthe : groupement de commandes pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- L'Entracte : convention 2024
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses



Le Maire
Jean-François ZALESNY

En cas de besoin : Pouvoir joint

(1) ZAER : zone d'accélération des énergies renouvelables
ZAN : zéro artificialisation nette